d'allégé, pour pièces défectueuses dans leur largeur contre les fabricants signataires du contrat d'union consenti le 29 août 1825, que le plomb placé au bout de chaque pièce indiquera d'un côté la longueur, de l'autre la largeur; que la largeur sera marquée en chiffres correspondant au nombre de pouces qu'elle contiendra, les fractions n'étant comptées pour rien.

Ainsi, à chaque tentative faite pour réglementer la fabrication locale, on était forcé de laisser quelque chose à la liberté industrielle absolue qui passait définitivement dans nos mœurs. D'ailleurs le moment allait venir où la fabrique de Roubaix recevrait une impulsion si vigoureuse, où son domaine serait si étendu, ses produits si variés, ses débouchés si divers qu'il devlendrait difficile d'assujettir le fabricant à d'autres règles qu'à telles que lui prescriraient ses vues particulières, la mobilité des modes, le besoin d'une vente rapide ou les exigences de l'acheteur. Le plomb de largeur disparaîtra comme le reste et ce sera en vain que la Chambre consultative essaiera de le rétablir en 1843. Mais tous ces efforts tournés vers la moralisation de l'industrie resteront comme la justification glorieuse de cette devise roubaisienne: *Probitas et industria*. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 118).

Fraîche comme rose

D'où viennent ces teint frais, ces superbes couleurs? Disais-je, certain jour, à une jeune voisine. C'est que j'use aujourd'hui d'une essence divine Des parfums de Ferraille aux exquises senteurs.

Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix.

TOURCOING

Conseil de révision. — Le conseil de révision du canton Nord, comprenant, outre une partie de Tourcoing, les communes de Neuville, Roncq, Halluin, Bousbecques, Linselles, n'a pas pris plus de 4 heures et était terminé à midi. En l'absence du préfet, la commission était présidée par M. Facon, secrétaire général. Etaient outre présents, comme membres nouveaux, MM. Meigean, conseiller de préfecture, Mariage, conseiller général, Schoutetten, conseiller d'arrondissement, et le général Boisgard.

Il y avait 448 conscrits de la classe à examiner, et 95 ajournés de 1888 et 89, au total 343, outre 910 la veille.

Un déjeuner a été servi, comme lundi, à l'Hôtel de Ville. A 2 heures 1/2, les membres de la commission sont repartis pour Lille.

Bien que le temps fût beaucoup plus favorable que la veille, il n'y a guère eu plus d'animation. Dans l'après-midi, si on n'avait pas rencontré de loin en loin quelques jeunes gens à la casquette enrubennée, on ne serait pas douté que c'était jour de conseil de révision.

La grève des rentreurs. — Nous avons appris que quelques ouvriers rentreurs de Roubaix sont venus, mardi après-midi, faire de la propagande près de leurs camarades de Tourcoing en faveur de la grève. Une réunion a été tenue, le soir, à l'estaminet du *Canon d'or*, rue de Tournai.

On y a distribué un appel des fédérations des Chambres syndicales ouvrières de Roubaix.

La conférence de l'abbé Garnier. — Il y avait foule, mardi soir, à l'église Saint-Christophe pour écouter le sermon de M. l'abbé Garnier. L'éloquent prédicateur a fait un chaleureux appel en faveur du pèlerinage du travail à Rome en s'appuyant sur les considérations de la plus haute portée qu'il avait développées déjà à Roubaix, lundi soir.

M. l'abbé Garnier a rappelé que Tourcoing avait donné, il y a deux ans, un édifiant exemple en envoyant 200 pèlerins et a exprimé le souhait que cette année, ce chiffre soit encore dépassé.

Le carillon de Saint-Christophe. — On a commencé lundi, à Saint-Christophe les travaux de charpente pour recevoir les trois nouvelles cloches qui arriveront ici mardi prochain au plus tard; et dont le baptême, comme nous l'avons annoncé, aura lieu mercredi 10 juin. On descend les poutres à moitié vermoulues qui sont là depuis des centaines d'années, pour les remplacer par des pièces neuves d'une solidité à toute épreuve.

On sait que la petite cloche, vraiment insuffisante pour une paroisse de l'importance de Saint-Christophe, quittera aussi la vieille tour; pour faire place à une nouvelle cloche, du poids de 1,500 kilog.

Hélas! tous ces changements ont également nécessité la suppression de ce qui restait de l'antique carillon, muet depuis si longtemps. On devrait bien, ne fut-ce qu'au point de vue de la couleur locale, travailler plutôt à le rétablir. La dépense ne serait pas bien importantes, puisque toutes les cloches existent. Toutes les grandes villes des Flandres ont toujours tenu, et tiennent encore à honneur d'avoir un beau carillon; témoins, pour ne parler que de la France, Dunkerque, Douai, Cambrai, Valenciennes, etc.

Un accident. — Emile Deschamps, broyeur, travaillant chez M. Mathon, à Tourcoing, a eu le pied écrasé par la chûte d'un poids. Il a été reconduit en voiture en son domicile, rue Newcommen, à Roubaix.

Une fête de gymnastique, organisée par la société la *Tourguenoise*, avec le bienveillant concours de la Musique municipale, aura lieu le dimanche 7 juin à 7 h. 1/2 du soir, dans son local de la rue Verte. Le programme contient, entre autres choses intéressantes, les mouvements d'ensemble des fêtes fédérales françaises et Suisses.

Une disparition. — Nous avons parlé, il y a quelques jours, de la disparition d'un sieur A..., domestique dans une grande maison de transports de la ville. Aujourd'hui que l'absence est signalée officiellement, nous pouvons être plus explicite: il s'agit du sieur Alfred Declercq, âgé de 45 ans, domestique, rue du Cœur Joyeux, disparu depuis le 28 mai, à 5 heures du matin, et qu'on n'espère guère retrouver vivant. Voici son signalement:

Taille, 1 m. 74; forte corpulence, cheveux grisonnants, moustache blonde, casquette à lignes noires et branches, pantalon et gilet en velours noir, vestou gris, bottines cosaques.

Un fils qui bat son père. — Cela est triste à dire: mais nous avons malheureusement à relater de temps en temps l'acte monstrueux d'un fils qui porte la main sur son père!

Cette fois il s'agit d'un triste personnage, à peine âgé de 18 ans 1/2, du nom de Achille Varasse, se disant rattachement, né à Tourcoing le 8 décembre 1872, demeurant chez ses parents, rue du Jambon, déjà condamné, en juillet 1890, pour violences et tapage injurieux. Ce malheureux ne travaille presque jamais. Lundi, après avoir battu son frère aîné, ses sœurs et avoir enfoncé un coffre dans l'espoir d'y trouver de l'argent; il est allé s'amuser avec les jeunes gens du canton Sud, qui passaient le Conseil de Révision!

Il rentra chez ses parents, à 8 heures du soir et fit semblant de s'endormir. Son père revint et lui reprocha son indigne conduite. Le fils se jeta sur lui et, armé d'un coup de poing américain, il frappa à coups redoublés son malheureux père qui tomba à moitié assommé. Le lendemain le pauvre homme vint, la tête toute tuméfiée, porter plainte à M. Cotard, commissaire du 1er arrondissement. Il ne fallut pas courir loin pour mettre la main sur le fils, qui avait déjà trouvé le moyen de se fourrer dans un groupe de conscrits du canton Nord, et continuait à « s'amuser » très bruyamment, en face du perron de l'Hôtel-de-Ville. Il sera conduit à Lille aujourd'hui mercredi.

Les épaves du conseil de révision. — Chaque année il y a des objets égarés ou perdus pour toujours: Carlos Leman, rue du Triangle, quand il est allé pour se revêtir, n'a plus trouvé son pantalon de drap noir. A Henri Flipo, rue Delbecque, il manquait ses bottines à élastiques. Par contre Léopold Verheck, demeurant rue Fin de la Guerre, a ramassé sur la terrasse de l'Hôtel-de-Ville, deux parapluies qui doivent appartenir à des conscrits de la campagne.

LILLE

Un incendie à La Madeleine. — Mercredi soir à 8 h. 1/2, un incendie d'une violence inouïe a éclaté au numéro 62 de la rue Bonte-Pollet, dans un magasin de caisses, cédé depuis quelques jours seulement, par M. Charles Lava à M. Catteau, qui tient, en même temps, un estaminet à Roubaix.

Trois accidents ont eu lieu. M. Delplanque, chauffeur-mécanicien, voulut aller secourir sa femme; celle-ci est encore le temps de s'échapper par l'escalier; son mari a été obligé de jeter un matelas par la fenêtre et de s'élancer du premier étage. Il est tombé sur le pavé en dehors du matelas. Il s'est fait une luxation à l'épaule et a été conduit à l'hôpital. Sa femme s'est évanouie.

Deux pompiers ont été légèrement blessés. Le magasin est entièrement détruit. M. Lava avait quitté Lille, vers sept heures, pour se rendre à Roubaix. Un individu, soupçonné d'avoir allumé volontairement l'incendie, a été arrêté.

Mercredi matin, Charles Maes, journalier à Hellemmes, âgé de 71 ans, s'est jeté au-devant d'un train en gare de la barrière de Lomme. Ayant mal pris ses mesures, il tomba sur le marche-pied, qui l'entraîna sur une distance d'environ dix mètres.

On le croit fou.

Adjudications de travaux publics. — Mercredi, à deux heures, ont eu lieu à la préfecture du Nord, les adjudications suivantes:

Route départementale n° 19. — Construction d'un pont sur la rivière de la Marque, à Baurières. — Dépense 18.900 fr. M. Granie l'Host, adjudicataire au prix du devis.

Reconstruction du ponceau de la Becque de la Viscourt à Roncq. Dépense 4.000 fr. Adjudicataire. M. Laperre, moyennant un rabais de 3 0/0.

Audience des criées. — Le tribunal civil, dans son audience de mercredi, a prononcé l'adjudication suivante:

Ville de Roubaix. — Une grande maison d'habitation, rue du Château, 12, mise à prix, 10.000 fr. A été adjugée pour 13 2000 fr. à Me Rombaut.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 3 juin

Présidence de M. Hibbs, vice-président

Procès de presse. — Condamnation du « Petit Nord ». — Le tribunal a accueilli l'action que M. l'abbé Delattre avait intentée au journal *Le Petit Nord* pour diffamation. Il est dit dans les considérants du jugement qu'atteinte a été portée à la considération de M. Delattre par l'article publié sur son compte sous le titre de « Un directeur de cercle catholique »; que toutefois la responsabilité du gérant est quelque peu atténuée à raison de ce que l'entrefilet n'a été que la reproduction de ce qui figurait dans un autre journal et que la publicité d'une première condamnation à cet égard a été suffisamment large pour qu'il n'y ait point lieu à d'autres insertions.

En conséquence, M. Taffin, en sa qualité de gérant du *Petit Nord* est condamné à vingt-cinq francs d'amende et cinquante francs de dommages-intérêts et aux dépens, mais aucune insertion n'est ordonnée.

Précoces voleurs. — Trois gamins de douze à treize ans Oscar Verhelle, Georges Hespel et Jean Caudde, lequel paraît avoir été l'instigateur de la petite bande, ont commis un vol d'articles de fumeurs et de divers objets chez M. Toulet, Grand'Rue; pris en flagrant délit, ils n'ont pu nier; ils sont envoyés pour quinze jours dans une maison de correction.

Le même Jean Caudde, aidé en cela de Vandinghem, autre bambin, se sont approprié diverses choses appartenant à M. Decottignies; ils ont chacun un mois de correction. Mais en ce qui concerne Caudde, sa peine de quinze jours sera confondue avec celle d'un mois.

Au déclin de l'âge. — Se présente devant le tribunal, un vieux bonhomme de soixante-neuf ans, à la moustache grise; il n'a jamais été condamné et a de bons antécédents. On lui reproche de s'être, il y a quelques jours, montré brutal envers sa femme qui habite avec lui rue Solferino, à Roubaix; il lui aurait même donné plusieurs coups de bâton. M. le Président lui demande comment il se fait que, s'étant toujours si bien comporté jusque là, il a pu s'oublier ainsi.

L'inculpé qui a nom Carlos L..., balbutie qu'il avait à ce moment, la tête perdue. Il est condamné à deux mois de prison, mais le tribunal ordonne que par le bénéfice de la loi Bérenger, il sera sursis à l'exécution de la peine pendant cinq ans.

Un stratagème découvert. — Dernièrement était arrêté à la frontière belge sur le territoire de Roubaix, un nommé Brienne conduisant une voiture chargée de de paille dans laquelle étaient habilement dissimulés des objets de contrebande. Traduit devant le Tribunal, Brienne fut condamné; mais pressé de dire la vérité, il avait fini par avouer qu'il avait *opéré* pour le compte d'un sieur G... au service duquel il se trouvait. G... avait nié: mais une confrontation avait lieu entre lui et Brienne à l'audience de ce jour. G... est condamné après cette confrontation, à six mois de prison et mille francs d'amende.

MAITRE CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mercredi 3 juin

Présidence de M. le conseiller VIBERT

Ministère public:

M. SCHULER, substitut du procureur-général

2e affaire. — **Vol à Lille**

Delerue est acquitté. Défenseur, Me D'Hooghe.

Audience du jeudi 4 juin

Présidence de M. le Conseiller VIBERT

Ministère public: M. DE SAVIGNON, avocat-général

LES ÉCUMEURS DE CARTIGNIES

La bande sinistrement célèbre qui comparaît aujourd'hui devant le jury, se compose de onze

ACCUSÉS:

1° Alfred-Léonard Demeanx, 29 ans; 2° Louis-Isidore Jeulin, 32 ans; 3° Jules Pillot, 47 ans; 4° Jean-Baptiste Joly, 37 ans, tous quatre journaliers à Cartignies;

5° Constant Foeglain, 32 ans, journalier à Avesnelles; 6° Napoléon Pillot, dit Rousseau, 54 ans, cultivateur à Petit Fayt;

7° Joséphine David, femme Lemaire, 41 ans; 8° Irénée Pillot, femme Demeaux, 26 ans; 9 Elvire Matton, dite Armentine, femme Jeulin, 23 ans; 10° Marie-Isamérie Matton, femme Joly, 38 ans; 11° Marie-Françoise Laugerotte, femme Faglain, 24 ans, toutes journalières ou ménagères à Cartignies, sauf la dernière à Avesnelles.

L'ACTE D'ACCUSATION

contient des détails sur de nombreux vols et deux assassinats. Voici les renseignements les plus intéressants:

Le 5 avril 1880, en émondant une haie dans une pâture d'un hameau de Cartignies, un homme remarqua que plusieurs chênes étaient marqués de coups de serpe. Deux de ces arbres étaient creux. Dans le premier, trouva une poule morte et, dans l'autre un trousseau de clefs, deux blouses bleues et un révolver chargé.

Les blouses furent reconnues par Anthime Vaignier, cultivateur à Grand-Fayt, pour lui avoir été soustraites dans la nuit du 2 février, avec d'autres objets d'une valeur totale de 400 francs. Les auteurs de ce vol étaient demeurés inconnus.

Depuis longtemps déjà, des crimes audacieux étaient accomplis à Cartignies et dans les environs. Les recherches n'avaient pas abouti. La population était en proie à la terreur.

Les soupçons se portaient sur Demeaux, Jeulin et Joly qui furent arrêtés. Alors les renseignements affluèrent et permirent de découvrir tous les coupables qui formaient une véritable association.

Dès 1884, Demeaux commettait des vols. Il eut pour complices, sa femme et son beau-père.

Ce fut en 1887 que les époux Demeaux se trouvèrent en rapport avec les époux Faglain. Les soustractions continuèrent.

Puis, on voit intervenir un personnage, Napoléon Pillot, oncle de la femme Demeaux. Celui-ci a, pour principe, que le premier argent gagné c'est l'argent volé. Il se garde bien de prendre une part active à aucune entreprise, mais il est au courant de tous les crimes, préside au partage du butin, permet qu'on cache dans son domicile les objets qu'on veut dérober aux perquisitions, et va même jusqu'à les déplacer pour égarer les recherches.

Demeaux rencontre aussi Jenlin qui n'en est pas à son coup d'essai. Philomène David, femme Lemaire, a quitté son mari pour vivre avec Jean-Baptiste Pillot. Joly entre aussi dans l'association qui, dès lors, est complète.

Les femmes, le plus souvent complices, n'hésitent pas le cas échéant, à se mêler plus directement aux vols. Napoléon Pillot joue le rôle que l'on connaît.

Quant aux soustractions à commettre, c'est Philomène David qui les indique. Elle parcourt, en mendiant, les localités environnantes, observe les maisons où l'on fait la charité et, de retour à Cartignies, signale les bons coups à faire.

En 1889, les accusés devinrent, de jour en jour, plus audacieux.

D'abord, ils se contentaient de dévaliser les dépendances des maisons habitées; ils ne s'introduisaient quelque part qu'après s'être assurés de l'absence des propriétaires. Maintenant, il semble déjà que rien ne peut les arrêter.

Dès la fin de 1889, ils ne sortirent plus la nuit que porteurs de bâtons en fer, armes terribles. Demeaux avait fabriqué le sien depuis longtemps. Jeulin, Joly et Jules Pillot en voulurent de semblables.

Dans la nuit du 5 février 1890, la bande parcourut trois communes et signala son passage par deux tentatives et un vol consommé.

Chez une femme Lejeune, les malfaiteurs, ayant allumé une bougie, commençaient à fouiller les meubles, quand ils entendaient une voix disant: « Qui est là? » Ils sortirent de la maison, se cachèrent et, les cris continuant, prirent la fuite.

Ils se rendirent à Prisches, chez une veuve Fournier, âgée de 80 ans, rentière, que Demeaux leur aurait signalée. Ils entrèrent dans la cour. A la lueur d'une veilleuse allumée, ils aperçevaient la vieille femme endormie dans son lit.

Joly resta dehors pour faire le guet. Demeaux et Jeulin s'introduisirent dans les bâtiments. Arrivés dans le fournil, ayant déjà fouillé plusieurs meubles, ils s'apprêtaient à fracturer une armoire, quand ils entendirent, dans une pièce voisine, pousser le cri de: « Au voleur! »

Ils se sauvèrent; mais, avant de quitter le fournil, Jeulin porta un violent coup de son bâton, dans la porte vitrée donnant accès à la chambre de la veuve Fournier. C'était pour arrêter l'élan de quiconque aurait voulu le poursuivre, lui et ses compagnons de crime. La veuve souffrant, avait près d'elle sa nièce et sa petite-nièce.

Les malfaiteurs trouvaient leurs bâtons commodes, disaient-ils, pour fracturer les portes. Ils ne paraissent pourtant pas s'en être servis pour cela; mais ils les réservaient à un usage plus criminel encore.

Philomène David ne cessait pas de leur énumérer des maisons où l'on pourrait avoir de l'argent, mais à la condition de tuer. Comme, au début de février 1890, Jeulin et Demeaux étaient sans ressources, elle leur conseilla qu'elle connaissait à Esquehéries un vieillard inoffensif qu'ils prendraient bien cinq à six cents francs, et une dame Godin qui vivait seule et passait pour très riche.

Ils se rendit dans cette commune, afin d'examiner une dernière fois. Elle revint le soir et, dans un conciliabule tenu chez Jeulin, confirma ses renseignements en disant que c'était décidément une bonne maison, mais qu'il ne fallait pas avoir peur pour faire le coup. Il serait nécessaire de tuer la femme et le chien.

Le crime fut décidé et, le lendemain, un dernier conseil se tint chez Demeaux. Celui-ci et Jeulin se fabriquèrent des masques en mérinos noir, qu'ils devaient se mettre sur la figure, pour ne pas être reconnus quand ils frapperaient.

Dans la soirée, Demeaux, Jeulin, Joly, Jules Pillot et Philomène David, partirent pour Esquehéries, par des chemins différents, et se rejoignirent en route. Guidés par la femme David, ils arrivèrent vers onze heures, devant la maison de Mme Godin.

Après avoir placé Joly et Pillot derrière l'habitation, pour faire le guet, les trois autres malfaiteurs cherchèrent à se rendre compte de la disposition des lieux. Une lampe brûlait dans la chambre de Mme Godin. A travers les persiennes, ils regardèrent celle-ci dormir.

Pour pénétrer dans l'habitation, Demeaux monta sur un cuvier, brisa le carreau d'une petite fenêtre et, en escaladant le mur, pénétra dans une écurie attenante à la maison. Il vint alors ouvrir à ses complices.

Plusieurs pièces furent visitées. Une partie des provisions trouvées fut mise dans des paniers. On but l'eau-de-vie et on mangea des œufs.

Philomène David fit remarquer qu'il était temps d'agir. Demeaux échangea alors son bâton contre celui de Pillot qu'il trouvait plus lourd.

Ce dernier et Joly retournèrent faire le guet. Philomène reprit sa place à la fenêtre de la chambre de Mme Godin. Elle devait assister à toutes les péripéties du crime.

Demeaux et Jeulin mirent leur masque, se dirigèrent vers la chambre à coucher et y pénétrèrent. Le chien se mit à aboyer.

La victime se jeta en bas du lit, en criant et en se précipitant sur les malfaiteurs, pour les repousser. Jeulin lui porta un coup de bâton sur la tête. Elle tomba à genoux. Demeaux la frappa à son tour, avec un acharnement tel que son complice dut le faire cesser, en lui disant qu'elle était morte.

Les deux criminels appelèrent ensuite Philomène David pour savoir où était l'argent. Toutes les armoires furent fouillées. La soustraction s'éleva à 6.000 fr. environ. Divers bijoux furent également enlevés.

Les malfaiteurs renversèrent le coffre-fort. Avec une hache, un pic et une pioche trouvé dans un hangar voisin, ainsi qu'avec leurs bâtons de fer, ils essayèrent de le fracturer. Il résista pendant plus de deux heures. Aussi la femme Philomène trouva-t-elle qu'il était temps de partir, et les coupables s'en allèrent.

Le coffre-fort contenait 25.000 francs en numéraire et 700.000 francs de titres.

Les accusés rentrèrent à Cartignies, en oubliant un trous eau de clefs sur le théâtre de leur forfait, mais en emportant, par contre, les clefs de la maison qui furent retrouvées dans l'un des chênes creux.

Le butin fut partagé. Demeaux et Jeulin reçurent une pièce de Napoléon Pillot, le recéleur habituel de la bande, eut la montre en or de Mme Godin. Il l'enterra d'abord, puis, après l'arrestation de Demeaux, la reporta chez celui-ci.

L'information a, en outre, porté sur un autre assassinat commis dans la nuit du 6 au 7 janvier 1889.

Le 6, on aperçevait, pour la dernière fois, Auguste Delis, âgé de 83 ans, rentier à Beaucamps, commune du Nouvion. Le 9, son cadavre fut trouvé dans son lit. Il avait une plaie à la tête. Le vol avait été le mobile du crime.

Le 7, vers 3 heures 1/2 du matin, une servante d'un cultivateur de Beaucamps, revenant d'un bal à Prisches, a rencontré près de la maison Denis sur un sentier conduisant à Cartignies à travers des pâtures, deux individus ayant le plus grand un sac et l'autre un bâton en fer.

Le plus petit était de la taille de Demeaux et portait la barbe comme ce dernier. Il aurait même dit à son compagnon, quand la servante le croisa: « Elle m'a reconnu. » Or, celle-ci, étant jeune, serait allée plusieurs fois chez Demeaux.

D'autre part, non loin du sentier, une veuve Baudin aurait aperçu, le 7 au matin, plusieurs individus armés de bâtons qui franchissaient des haies. Parmi eux, elle aurait reconnu Demeaux.

L'autopsie a prouvé que le coup reçu par la victime, pouvait lui avoir été donné avec le bâton de fer que ce dernier possédait.

Demeaux, toutefois a nié ce nouveau crime.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette page du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la direction.

A propos d'une lettre anonyme

Roubaix, le 3 juin.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Au sujet de la « Singulière affaire de la rue de Soubise » dont parle votre numéro d'hier, permettez moi de vous dire que la rumeur publique n'accuse aucunement M. V..., qui est parfaitement et très honorablement connu dans le quartier, mais que cette accusation provenait uniquement d'une lettre anonyme adressée à M. le commissaire de police.

Ce qui me paraît plus *singulier* dans cette affaire, c'est qu'après avoir fait assister le père à l'autopsie du petit cadavre de son enfant, avoir reconnu ensuite sa complète innocence, l'on n'ait pas cru devoir rechercher l'auteur de cette lâche calomnie, et même ne pas l'avoir arrêté immédiatement après l'avoir découvert.

De cela je conclus qu'il suffirait d'une simple dénonciation pour nuire à un honnête homme.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments, en même temps que mes bien sincères remerciements pour l'insertion de la présente dans votre plus prochain numéro.

Un voisin.

PETITE CORRESPONDANCE

J.P. rue des Fleurs. — Voici l'appréciation d'un joueur de piquet émérite: Les deux dix de blanches s'annulent, mais, tout en s'annulant, empêchent les adversaires de compter 60 ou 90, c'est-à-dire le point.

Donc, dans le cas soumis, le n° 1 compte 21 et jone 22.

NORD

Un accident à Dunkerque. — Mercredi matin, le jeune Adolphe Daume, 18 ans, manœuvre, est tombé d'un échafaudage d'une maison en construction, rue de Sonbise, et s'est grièvement blessé à la tête et aux reins.

Une grève à Comines. — Mardi matin, treize tisseurs à la main du tissage Meunier, faisant les tissus d'ameublement, se sont mis en grève. Ces ouvriers réclament 25 centimes d'augmentation au mètre.

M. Meunier a refusé d'accéder à leur demande. Les trois cents autres tisserands du tissage Meunier continuent à travailler. La situation est calme.

Un enfant noyé à Orchies. — Le fils de M. Jules Laurent Simoulin, est tombé, en jouant, dans la citerne de la maison: On l'a retiré, à demi-mort, mais il a succombé quelque temps après.

St-Pol. — Le nommé Delat re, qui avait résolu de couper la gorge à sa femme, s'est caché, armé d'un rasoir, dans une maison voisine de la sienne.

Mais sa présence mit en éveil un agent, qui se précipita sur lui. Une lutte s'engagea; les gendarmes arrivèrent et conduisirent Delattre à la maison d'arrêt.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 3 juin.* — Ursule Lacante, rue Dronet, 30. — Anna Richème, rue du Tilleul prolongée, 15. — Henri Deplanque, rue du Fort, coin Couthier, 11. — Liévin Vanbrinder, rue des Longues-Haies, coin Deermanax, 17. — Jeanne Dupont, rue Ste-Thérèse, 3. — Georges Duries, rue de l'Hommelet, cité Rambureau, 6. — Madeleine Lombart, rue Philippe-le-Bon, 34. — Joséphine et Léonie Pateau, jumelles, rue de l'Onest, coin du Grand-Jen d'Arc, 6. — *Mariage.* — Désiré Leclercq, 26 ans, journalier, rue de l'Epeule, et Elise Lannoeu, 16 ans, servante, rue de Mouveaux, cour Vaisaton, 12. — *Déclarations de décès du 3 juin.* — Sophie Declerck, boulevard de la République, 18. — Louise Thèse, rue de la Limite, 59. — François Demoor, rue des Longues-Haies, 470. — Emile Vandersnivers, dans le canal, pont du Beau-Chêne. — Henri Dumont, rue de l'Epeule, coin Godart. — Jules Monnier, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle d'Or, 18.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FRÈRE-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Bénoni FRÈRE, vent de Dame Charlotte DESTOMBES, décédée à Roubaix, le 1 juin 1891, dans sa quatre-vingt-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 4 courant à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 11.

Les amis et connaissances de la famille DEBARBIEUX-PROUVOST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Marie-Achille DEBARBIEUX, directeur de la maison des Fils Alfred Motte, membre du Tiers-Ordre, décédé à Roubaix, le 2 juin 1891, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 4 courant à 8 heures 1/2, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Molière, en face de l'établissement des Fils Alfred Motte.

Les amis et connaissances de la famille LEVEUGLE-DECLERCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie DECLERCK décédée à Roubaix, le 2 juin 1891, dans sa 52e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 5 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures et aux Convoi et Service de 1re classe, qui auront lieu le samedi 6 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, 18.

Les amis et connaissances de la famille FRANÇOIS-LANCIELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alexandre FRANÇOIS, décédé à Roubaix, le 4 juin 1891, dans sa 2e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Vélocipèdes, 20.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le vendredi 5 juin 1891, à heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond-Félix-Joseph LABITTE, époux de Dame Clara BOUSUT, décédé à Roubaix, le 29 avril 1891, à l'âge de 40 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VALS

Eaux Min^les Nat^les admises dans les Hôpitaux

Saint-Jean. } Maux d'estomac, appétit, digestions.
Impératrice } Eaux de table parfaites.
Précieuse. Bile, calculs, foie, gastralgies.
Rigolette. Appauvrissement du sang, débilités.
Désirée. Costipation, coliques néphrétiques, calculs.
Magdeleine. Foie, reins, gravelle, diabète.
Dominique. Asthme, chloro-anémie, débilités.

Très agréables à boire. Une B^lle par jour.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche

26211

Assurance contre le FEU et le VOL

Les Coffres-Forts GRISON tout en fer et blindés d'acier

NOUVELLE FERMETURE

Fabrique et Magasin 21, Rue Royale, 21, LILLE.

24953

JAMBONS COLEMAN

MARQUE GENUINE

4 MEDAILLES

GDS DIPLOMES D'HONNEUR

EXIGER LA MARQUE "GENUINE"

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 juin. — La hausse arrêtée hier par la faiblesse du marché anglais reprend aujourd'hui avec vigueur sous l'influence d'abord de rachats forcés et ensuite par de meilleures nouvelles de Londres. On dit en effet que demain la Banque d'Angleterre abaissera le taux de son escompte. La hausse va-t-elle persister, c'est là le grand inconnu, mais il nous semble que l'on va un peu vite.

Le 3 0/0 est à 95.50, le nouveau fait 93 30. Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont fermes. Le Foncier est à 1265. La Banque de Paris à 785. Le Crédit Lyonnais finit à 774.75.

Les fonds étrangers, faibles hier, reprennent aujourd'hui. La hausse se dessine surtout sur l'Italien que nous laissons à 93 30. L'extérieure reprend à 72 3/8, le Hongros à 92.

En Banque le marché est plus calme qu'au parquet. Peu de variations sur les valeurs minières. La part Paris Caracas est à 125. La part du Crédit provincial fait 15.50. L'obligation Porto-Rico est à 276.25. Bonne tenue de l'obligation Linares à Almeria.

DE LAVIGERIE, 22 place Vendôme.

BULLETIN INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 2 juin.

Le cours de l'or est à 400 /. piastres papier monnaie.

Sydney, 30 avril.

(*Avis de MM. F.-C. Funck et Cie*)

Laines. — Nous sommes à la fin de la saison. Il n'y a plus qu'une vente par quinzaine et la quantité offerte est à peu près de 1,000 balles. A la dernière enchère qui a eu lieu le 20 courant, on a payé:

6 d. 7 1/2 suint bon courant; 5 d. 5 3/4, st. pièces; 2 d. 2 1/2 locks; 5 d. 8 lambs suivant qualité.

Richmond, 1er juin.

Laines anglaises. — Laines supérieures 9 1/2 d. par livre; *halfbred* 7 à 7 1/2 d.; Ecosse 6 d.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 4 juin.

(*par télégraphe*)

En disponible, il a été traité 56 balles Plata et 5 b. Australie.

Le Havre, 3 juin.

(*De notre correspondant particulier*)

Laines. — Marché calme aujourd'hui et la cote a été laissée sans changement ce matin.

En clôture aucun changement à signaler dans la situation de l'article.

A terme on a vendu 75 balles dont voici le détail: 50 balles Buenos-Ayres sur septembre à 162 et 25 balles dito sur décembre à 162.

Voici les cours de clôture: juin 159, juillet 160, août 161, septembre 162, octobre 162,50, novembre 163, décembre 162 janvier 161, février 161, mars 161.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Bradford, 1er juin.

Laines. — Il y a peu de changement à signaler dans la situation de notre marché. Les négociants surveillent de près les arrivages de la nouvelle tonte, et si le temps actuel continue, il ne serait pas impossible qu'ils ne se fissent plus vite et en plus grandes quantités que d'habitude. Quelques petits lots de laines anglaises et de laine d'Irlande sont arrivés entre les mains des négociants. Les prix sont, toutefois, indiqués comme plus élevés que les cours de Bradford.

L'ensemble des affaires est peu important jusqu'ici les sortes les plus recherchées ne sont pas abondantes et les valeurs demeurent très fermes. Dans quelques genres moins favorisés, il y a un peu de changement en faveur des acheteurs.

La consommation des laines coloniales reste très importante mais les achats s'opèrent avec beaucoup de prudence, et on s'abstient de traiter le plus possible en attendant le commencement des ventes de Londres.

Il s'est encore traité des alpacas aux pleins cours actuels.

En mohair les affaires sont excessivement calmes.

Fils. — L'ensemble d'affaires nouvelles venant de l'étranger dans cette branche ne s'est pas amélioré, autant comme prix que comme quantités. La plupart des filateurs sont encore bien pourvus d'ordres et quelques spécialistes travaillent assez activement.

Il n'y a pas de changement à noter dans les cotations des détenteurs. Pour les petits ordres que les négociants ont à placer et qui sont demandés pour une livraison immédiate, les détenteurs peuvent obtenir leur prix, et dans cette catégorie il s'est traité un bon courant d'affaires.

Les filateurs qui travaillent pour le commerce du pays sont modérément occupés. Les prix ne sont pas très satisfaisants.

Tissus. — Chez les fabricants, il ne s'est pas placé beaucoup d'ordres nouveaux. Les négociants américains opèrent avec une grande prudence, et les quantités ne sont pas importantes. La demande pour les Indes ne dénote pas d'amélioration.

Pour le pays le courant d'affaires reste actif pour différents genres de tissus.

REVUE ÉCONOMIQUE

Expéditions de fils de laine cardée de la Belgique vers la Grande-Bretagne par le port d'Anvers

Semaine	Angleterre KIL.	Ecosse KIL.	Total KIL.
Du 3 au 9 mai	19.013	82.287	101.300
Du 10 au 16 mai	26.340	91.356	117 666
Du 17 au 23 mai	16.833	70.132	86.965

LE NUMÉROTAGE DES FILS

Une conférence internationale

Plusieurs Chambres de commerce d'Autriche et d'Allemagne ont pétitionné à l'effet de provoquer une conférence internationale pour régler le système de numérotage des fils. On espère arriver ainsi à généraliser la méthode du numérotage des fils de laine et de coton aux mille mètres et au kilogramme.

On espère que tous les pays manufactur